

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° I-1616

présenté par  
Mme Dalloz

-----

**ARTICLE 15**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Pour respecter les objectifs fixés dans le cadre du TSCG, le Gouvernement recourt à une mesure de trésorerie en augmentant le cinquième acompte d'impôt sur les sociétés, à savoir :

- 95 % au lieu de 80 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 250 millions et un milliard ;
- 98 % au lieu de 90 % pour celles qui ont un chiffre d'affaires compris entre un milliard et cinq milliards.

Cette disposition augmente bien évidemment les recettes pour 2019.

Les entreprises sont mises devant le fait accompli et cette mesure va dégrader leur trésorerie.